

**école nationale
supérieure
d'architecture
de paris-belleville**

**Compte-rendu
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
6 octobre 2022**

Etaient présents :

Jean-François Renaud, Président

Collège des enseignants et chercheurs : Raphaël Fabbri, André Lortie, Jean-Paul Midant, Pascale Richter,

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Arnault Labiche,

Collège des étudiants : Louana Lioud, Véronique Turgeon,

Collège des personnalités extérieures : Pierre Champenois, Véronique Chatenay-Dolto, Pascal Dayre, Frédérique Pain.

Etaient excusés :

Collège des enseignants et chercheurs : Béatrice Jullien, pouvoir donné à Jean-François Renaud, Miguel Macian,

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Anabel Mousset, pouvoir donné à Arnault Labiche, David Traclet,

Collège des étudiants : Léa Carbonneau,

Collège des personnalités extérieures : Antoine Aubinais, pouvoir donné à Pierre Champenois, Alexandre Maïtrot de la Motte, pouvoir donné à Pascal Dayre, Jack-Yves Bohbot, Pascale Guedot, Roger Madec,

Assistaient avec voix consultative :

François Brouat, Directeur,

Pascal Dal Pont, Directeur adjoint,

Solenn Guevel, Présidente du CPS, Guy Lambert, Vice-Président du CPS,

Florence Bougnaud-Vedel, Agente comptable

Isabelle Michard, représentante du DRAC Ile-de-France,

Chantal Bonnefoy, Adjointe au Contrôleur budgétaire

Etaient également présents :

Ronald Amétis, Directeur Financier, Murièle Fréchède, Directrice des études, Paule Immath, Directrice des RH et des moyens de fonctionnement, Sandrine Olivier, Assistante de direction.

Le Président ouvre la séance à 14 heures 45 et constate que le quorum est atteint.

Il accueille le nouveau directeur adjoint, M. Pascal Dal Pont, qui rejoint la direction de l'Ecole à la suite du départ de Mme Florence Ibarra.

Il rappelle l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 juin 2022,
- 2- Budget rectificatif n°1,
- 3- Tarifs des locations des espaces et des tournages,
- 4- Règlement des études : modification de l'évaluation du niveau de langues,
- 5- Bourses Erasmus : détermination du taux des bourses,
- 6- Proposition de donner le nom d'Edith Girard au studio D1,
- 7- Questions diverses et information :
 - Bilan Parcoursup 2022,
 - Bilan rentrée 2022,
 - Point sur les arrivées dans l'équipe enseignante et dans l'équipe administrative,
 - Convention de partenariat pour le master francophone avec l'Université d'architecture de Hanoï,
 - Projet ArchiFolies 2024,
 - Point sur les suites données aux rapports de l'IGAC et de l'IGESR,
 - Calendrier du renouvellement des instances,
 - Point sur les travaux de réaménagement dans l'école.

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2022 :

Envoyé avec la convocation à la présente réunion, il n'appelle pas de remarques.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°1 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2022.

Décompte des votes

Votants : 16

Contre :

Abstention(s) :

Pour : unanimité

2- Budget rectificatif n°1

L'ensemble des documents relatifs au budget rectificatif n°1 a été transmis par courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Ronald Amétis, directeur financier, présente la note de l'ordonnateur et les documents financiers.

Note de présentation.

- Les recettes

- **Les recettes globalisées :**

Les recettes globalisées s'établissent à 4 865 478 €, soit une progression de +20 984 € décomposés comme suit :

La subvention pour charges de service public versée par la MC s'est avérée plus importante qu'en BI 2022, soit une augmentation de + 60 173 € intégrant un arrêté complémentaire en fonctionnement de + 49 942 € lequel a permis notamment de prendre en charge l'acquisition du nouveau logiciel de paie (26 228 €).

Par ailleurs, le versement de la CVEC est ajusté à 43 408 € soit +22 888 € en matière de fiscalité affectée.

Les ressources propres sont proposées à hauteur 880 052 € soit une diminution de - 62 077 € imputables à la baisse de la participation des étudiants aux voyages pédagogiques (-43 343 € par rapport au BI calibré à 98 343 €), et à un moins bon encaissement de la taxe d'apprentissage (-26 000 € par rapport au BI calibré à 62 000 €). Il est à noter la bonne tenue des locations d'espace (+ 7 266 € par rapport au BI calibré à 10 000 €).

- **Les recettes fléchées :**

Les recettes fléchées sont ajustées à 227 696 €, soit un recul de – 39 772 € décomposés comme suit :

Financements de l'Etat fléchés : - 31 195 €

- 46 888 € au titre des bourses mobilité du MC initialement prévues à 95 000 €
+ 15 693 € au titre d'une subvention d'investissement versée par le MC pour l'équipement, le mobilier et la rénovation des ouvrages.

Autres financements publics fléchés : -8 577 €, soit -18 555 € au titre de la subvention ERASMUS initialement prévue à 130 618 € et + 9 978 € au titre de conventions de partenariat pour la recherche.

- Les dépenses

- **Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel sont portées à 2 542 531 € en AE=CP, soit une majoration de + 27 554 € afin de prendre en compte la progression du point d'indice des contractuels de l'école à hauteur de 3,5 % sur 6 mois.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2 652 678 € en AE et 2 088 812 € en CP, soit une hausse de + 31 251 € en AE et + 32 651 € CP afin de compenser principalement l'augmentation des dépenses d'électricité sur l'exercice 2022. A titre d'information, les dépenses d'électricité pour 2021 ont fait apparaître une exécution à

hauteur 131 432,78 €. Une enveloppe de 152 500 € a ainsi été prévue au budget initial pour 2022. Cette hausse de 20 % au BR vient donc corriger les prévisions au regard des trajectoires transmises par la Direction des achats de l'Etat (DAE) pour 2022.

Par ailleurs, toujours pour prendre en considération la flambée du prix des fluides, la DAE recommande très fortement l'engagement, dès l'exercice 2022, d'un bon de commande d'un montant de 565 266 € (AE) en prévision des dépenses d'électricité pour 2023. Cette estimation présente une augmentation de près 370 % du budget électricité voté au BI 2022. Il s'agit d'un montant prévisionnel qui ne sera décaissé qu'en 2023 au fur et à mesure de l'arrivée des factures et donc de la consommation effective.

- Les dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention se fixent à 390 003 € en AE=CP, soit une baisse de – 55 465 € permettant de prendre en compte, d'une part, les baisses des subventions liées au bourses (Mobilité MC : - 46 888 € et mobilité ERASMUS : - 18 555 €) et, d'autre part, l'exécution de nouvelles conventions de partenariat en matière de recherche pour + 9 978 €.

- Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement prévu pour 2022 s'élève à 540 598 € en AE (+127 598 €) et 823 405 € en CP (+215 405 €) ; elles sont financées par 56 134 € d'autofinancement, par 751 577 € de prélèvement sur le fonds de roulement et par une subvention d'investissement versée par le MC de 15 693 €.

Les principales modifications présentées au PPI annexé concernent les postes d'investissement suivants :

Matériels pédagogiques : 10 395 € en AE (+10 395 €) et 61 021 € en CP (- 8 979 €) pour du matériel destiné à l'atelier maquette ;

Informatique : 55 469 € en AE (+ 17 531 €) et 221 793 € en CP (+ 148 793 €) correspondant au paiement des opérations du plan de relance numérique qui n'ont pas pu être liquidées en fin de gestion 2021 (176 656 € en CP) et à l'acquisition de logiciels et divers matériels (55 469 € en AE et 45 137 € en CP) ;

Électricité : 42 842 € en AE et CP (+17 842 €) pour l'installation de prises et de LED dans les amphithéâtres ;

C.V.C : 11 287 € en AE (+11 287 €) et 46 519 € en CP (-23 481 €) pour l'amélioration des conduits d'aération au 46 bd de la Villette.

Restructuration/aménagement : 355 555 € en AE (+ 170 555 €) et 302 828 € en CP (+ 117 828 €) répartis comme suit :

- 187 320 € en AE et CP (+ 47 320 €) pour le réaménagement du couloir jouxtant l'atelier maquette, (Hausse imputable à l'augmentation du coût des matériaux par rapport aux prévisions) ;
- 15 945 € en CP pour le paiement de travaux de peinture ;
- 23 592 € en AE et CP pour l'isolation phonique de la salle de réunion de l'IPRAUS ;
- 13 212 € en AE et 20 201 € en CP pour divers travaux électriques ;
- 9 931 € en AE et CP pour le remplacement de 3 extracteurs aux Bâtiments B et F ;
- 4 339 € en CP pour payer l'acquisition de mobilier ;
- 11 500 € en AE=CP pour le remplacement du compresseur de désenfumage au 46 bd de la Villette faisant suite à la visite de sécurité de la préfecture de police en juillet dernier ;
- 80 000 € en AE pour le remplacement du système de sécurité intrusion vieillissante. Une étude est actuellement en cours afin de déterminer l'ampleur et le cadencement des travaux à venir ;
- +30 000 € en AE=CP pour le remplacement de BAES relatifs à la sécurité incendie ;

Audiovisuel : 50 050 € en AE (+ 25 050 €) et 59 032 € en CP (+ 34 032 €) pour la régie des amphithéâtres ; Autres : 15 000 € en AE et 89 370 € en CP pour les rayonnages des archives (15 000 € en AE et 70 000 € en CP), pour des portiques et étagères à la bibliothèque (16 519 € en CP) et pour le rayonnage de l'IPRAUS (2 851 € en CP).

Par ailleurs, le report de certaines opérations a permis de redéployer les crédits correspondants vers les nouveaux besoins. A titre d'exemple, on peut citer la mise en place de points d'accroches pour la toiture (15 000 € en AE=CP), les travaux de désenfumage de l'IPRAUS (70 000 € en AE=CP) ou encore la remise en état des ascenseurs (20 000 € en AE=CP).

En conclusion, il est proposé au vote du conseil d'administration pour ce BR1 2022 un prélèvement sur le fond de roulement de l'école à hauteur de 751 577 €, soit + 238 533 € par rapport au BI 2022, ayant principalement pour objectif de financer les opérations complémentaires nécessaires en investissement.

Le fond de roulement demeure confortable en se situant à 2 504 454 € en fin d'exercice, ce qui représente 156 jours de fonctionnement. Le niveau final de trésorerie s'établit à 2 843 881 €, dont une part de trésorerie mobilisable à hauteur de 2 404 222 €, soit 150 jours de fonctionnement.

Une notification complémentaire des bourses de mobilités a été ajouté qui ne modifie pas les soldes présentés. Frédérique Pain souhaite savoir sur quel budget l'Ecole va absorber le coût dû aux hausses du prix de l'énergie, l'Ensci par exemple devra prendre sur son fond de roulement. La hausse de l'électricité en 2022 ne sera pas compensée. L'ENSA de Versailles doit faire face à un surcoût énergétique à hauteur de + 300 000 euros, l'Ensci à hauteur de + 100 000 euros.

François Brouat informe qu'une mission ayant pour objectif de mesurer l'empreinte carbone a été confiée à deux enseignants ; c'est une réflexion de longue date qui prend tout son sens dans le contexte actuel de cette crise énergétique. Le MESRI lance parallèlement un plan de baisse de nos dépenses énergétiques imposant une réduction de 10 % à tous les établissements publics. Ceux-ci doivent trouver des solutions concrètes à court terme. Frédérique Pain souhaite savoir dans quelle mesure ce plan impactera la vie étudiante.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°2 :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 69,5 ETPT sous plafond et 3 ETPT hors plafond
- 6 125 810 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 542 531 € personnel
 - 2 652 678 € fonctionnement
 - 390 003 € intervention
 - 540 598 € investissement
- 5 844 751 € de crédits de paiement
 - 2 542 531 € personnel
 - 2 088 812 € fonctionnement
 - 390 003 € intervention
 - 823 405 € investissement
- 5 093 174 € de prévisions de recettes
- - 751 577 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 752 977 € de variation de trésorerie
- - 306 821 € de résultat patrimonial
- 56 134 € de capacité d'autofinancement
- - 751 577 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Décompte des votes :

Votants : 16

Contre :

Abstention(s) :

Pour : unanimité

3- Tarifs de location des espaces et de tournages

François Brouat introduit ce point en remerciant Florence Bougnaud-Vedel pour sa vigilance et le dialogue très constructif pour résoudre ces questions et qui a permis un dispositif plus souple.

Après le rejet cet été, de trois ordres de recettes par l'agence comptable, une réflexion a été menée sur l'actualisation de la première décision tarifaire sur les locations d'espaces et de tournages approuvée par le Conseil d'administration en 2019. La note de présentation et le projet de décision tarifaire a été transmis par courriel aux membres du Conseil d'administration.

Pascal Dal Pont présente la grille tarifaire et les nouvelles modalités de location des espaces ou de mise à disposition gratuite.

Frédérique Pain s'interroge sur la prise en compte du statut de l'organisme pour l'attribution de la gratuité et du demi-tarif, ce à quoi il est répondu que la gratuité concerne tous les partenaires tels que les associations de quartier, les partenaires dans le domaine de l'architecture, le ministère, les associations étudiantes en architecture, etc... sous réserve que la location ne génère pas de recettes.

Proposition de délibération n°3 :

Article 1 : Le conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, propose les tarifs suivants :

1- Tarifs des locations pour réunions, séminaires, colloques, réceptions :

Espaces	Capacité	Superficie	Demi-journée et soirée (< 4h)	Journée (> 4h)
Amphithéâtre Huet	323 places (238 + 82 au balcon)	328 m ²	2 000 €	3 500 €
Amphithéâtre central Amphithéâtre nord	178 places 160 places	173 m ² 177 m ²	1 500 €	2000 €
Salle des conseils	40 places 50 personnes debout	69,5 m ²	700 €	1 000 €
Salle Jean-Pierre Bobenriether (JPB)	40 places 100 personnes debout	125 m ²	900 €	1 500 €
Salle 2	30 places	52 m ²	400 €	600 €
Salles 3, 5, 7, 9	10 places	19 m ²	200 €	300 €
Salles 4, 6, 8	15 places	35 m ²	300 €	500 €
Salle 10	25 places	45 m ²	400 €	700 €
Salle 12	100 places	123 m ²	900 €	1 500 €
Salle 14	20 places	42 m ²	400 €	600 €
Grand studio (E1, E2, E3, E4)		> 200 m ²	600 €	1 000 €
Petit studio (D1, D2, D3, F2, F3, F4, F5, F6)		< 200 m ²	500 €	800 €

En cas de location de plusieurs espaces, des abattements peuvent être pratiqués :

- à hauteur de 20 % du tarif le plus élevé pour deux espaces loués,
- à hauteur de 30 % du tarif le plus élevé pour trois espaces loués,
- à hauteur de 40 % du tarif le plus élevé pour quatre espaces loués,
- à hauteur de 50 % du tarif le plus élevé pour cinq espaces loués,
- à hauteur de 60 % du tarif le plus élevé pour six espaces loués,
- à hauteur de 70 % du tarif le plus élevé pour sept espaces,
- à hauteur de 80 % du tarif le plus élevé pour huit espaces et plus.

Au-delà de 3 journées de location, un abattement de 30 % peut être appliqué. Au-delà de 5 journées de location, un abattement de 50 % peut être appliqué.

La gratuité peut être proposée dans les cas suivants lorsque la location ne fait pas l'objet d'un accès payant :

- à l'ensemble des ENSA,
- aux associations ayant leur siège à l'École et aux associations d'étudiants en architecture,
- au ministère de la Culture et à ses services déconcentrés,
- aux partenaires de l'École dans les domaines de l'architecture et de l'enseignement supérieur,
- aux associations du quartier,
- à la Mairie du 19^e arrondissement de Paris.

Un tarif préférentiel de 50 % peut être proposé dans les cas suivants lorsque la location ne fait pas l'objet d'un accès payant :

- aux autres administrations et aux établissements publics,
- aux associations investies d'une mission de service public ou poursuivant un but humanitaire, culturel ou éducatif,
- aux services de la Ville de Paris ou aux établissements relevant de sa tutelle,
- aux autres collectivités territoriales.

Les dépassements horaires à partir de 20h sont facturés à raison de 25 % du tarif journée par heure.

Lorsque la location d'espace génère, de par son ampleur, des coûts induits supplémentaires (prestations de ménage, de sécurité, de régie...), l'École peut les refacturer au prix réel en sus du tarif proposé.

Si pour raison de contraintes d'exploitation, l'École met à disposition du demandeur un espace plus grand que celui initialement demandé, elle peut proposer le tarif applicable à celui-ci.

2- Tarifs pour les tournages :

<i>Tarif au taux plein</i>	Catégorie d'espaces	
Typologie du tournage	A	B
Cinéma (long métrage) – Publicité – Fiction télé	3 800 €	2 000 €
Cinéma (court et moyen métrage)	400 €	400 €
Vidéoclip - Film institutionnel	2 000 €	1 000 €
Documentaire	1 000 €	500 €

- **Espaces de catégorie A** : médiathèque et ateliers reprographie, arts plastiques, gravure, photo, sculpture, maquette, bois, amphithéâtres, grande galerie, terrasses, jardin intérieur, cafétéria,
- **Espaces de catégorie B** : salles des conseils, salle Jean-Pierre Bobenriether, salles de cours, laboratoire, studios, couloirs, cour Villette, cour Burnouf, toilettes.

Application d'abattements et de majoration :

- Tarif de jour (8 h – 20 h) :
 - Journée entière : taux plein,
 - Demi-journée (< 5 heures) : abattement de 40 %,
- Tarif en heures non ouvrables (entre 20 h et 8 h, les dimanches et jours fériés)
 - Majoration de 25 % applicable.

Au-delà de 12 heures de tournage, chaque heure supplémentaire est facturée au taux de 10 % du tarif de la journée entière.

Un abattement de 20 % pour une équipe technique inférieure à 10 personnes peut être appliqué.

Ces tarifs comprennent les frais de mise à disposition des espaces et des décors, les frais d'électricité et les frais de gestion du dossier. Les locaux à usage technique et logistique (loges, espaces de stockage) sont loués dans les conditions tarifaires prévues au paragraphe 1 et peuvent faire l'objet d'une forfaitisation au-delà de 2 jours. Lorsque la location génère, de par son ampleur, des coûts induits supplémentaires (prestations de ménage, de sécurité, de régie...), l'École peut les refacturer au prix réel en sus du tarif proposé. Les redevances de droits d'auteurs sont facturées en sus.

Article 2 : Le directeur est autorisé à titre exceptionnel à déroger à ces tarifs lorsque la location ou le tournage présente un intérêt majeur pour l'École en termes de partenariat ou de valorisation de l'image de l'École.

Article 3 : Le conseil d'administration autorise le directeur à signer les conventions d'occupation temporaire des locaux de l'École. Une information du conseil d'administration sur les locations et tournages réalisés dans l'année est faite par le directeur lors de l'examen du budget de l'École.

Article 4 : Cette délibération annule et remplace la délibération n°5 du 14 mars 2019.

Article 5 : Les tarifs arrêtés dans la présente délibération seront publiés sur le site internet de l'École.

Délibération n° 3

Article 1 : Le conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, adopte les tarifs présentés ci-dessus :

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0
Abstention(s) : 0
Pour : unanimité

4- Règlement des études : modification de l'évaluation du niveau de langues

Murièle Fréchène, directrice des études, présente un projet de modification du Règlement des études et rappelle que conformément à la décision du Conseil d'Etat du 7 juin 2022, l'obtention du Diplôme d'Etat d'Architecte ne peut plus être conditionné par la validation de 750 points au TOEIC. En effet, l'obtention des diplômes nationaux ne peut pas être subordonnée à la présentation par les candidats d'une certification qui fait l'objet d'une évaluation externe par des organismes non accrédités.

Cette mesure est applicable dès cette rentrée. Les étudiants ont été prévenus lors des séances d'accueil de la rentrée 2022.

Une réunion de l'ensemble des enseignants d'anglais s'est tenue mardi 20 septembre pour envisager de nouvelles modalités d'évaluation du niveau d'anglais de nos étudiants.

Propositions de nouvelles modalités d'évaluation du niveau d'anglais :

- L'évaluation sera désormais assurée par les enseignants d'anglais dans le cadre de leurs enseignements de master (pour rappel les étudiants suivent des enseignements d'anglais uniquement en master1),
- Les étudiants devront avoir obtenu la note minimale de B à chacun des 2 semestres de master pour pouvoir intégrer le semestre de PFE,
- L'enseignement d'anglais n'est plus compensable au sein de l'UE,
- Le niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) reste le niveau exigé en fin d'études à l'ENSA Paris-Belleville, néanmoins les enseignants devront tenir compte des progrès et des efforts effectués par les étudiants ayant un niveau d'anglais extrêmement faible lors de leur 1^{ère} inscription dans notre école,
- Les étudiants en mobilité en master 1 devront valider un semestre d'anglais en master 2,
- Il pourra être demandé aux étudiants ayant intégré l'ENSA Paris-Belleville en master et ayant un niveau d'anglais trop faible de suivre un semestre d'anglais en master 2,
- Les étudiants ayant validé leur PFE dans les années antérieures, seront automatiquement diplômés s'ils ont validé les 2 semestres d'anglais en master, ceux n'ayant pas validé l'anglais et non obtenus les 750 points devront se présenter devant la commission d'anglais.

Une grille des compétences nécessaires pour valider le niveau européen B2 en anglais sera rédigée par Anne Besco, référente anglais de master, en concertation avec l'équipe enseignante d'anglais.

Les articles 6, 17 et 20 du règlement des études seront ainsi mis à jour pour prendre en compte cette décision du Conseil d'Etat.

François Brouat rappelle que l'exigence des 750 points pour le TOEIC a été très vertueuse, très peu d'étudiants n'y arrivaient pas. Il propose que l'Ecole continue à donner la possibilité aux étudiants de passer le TOEIC pour la reconnaissance internationale qu'il apporte.

A la question de Véronique Turgeon sur l'intérêt de suivre les enseignements d'anglais pour les étudiants anglophones, François Brouat répond que ces étudiants sont au contraire moteurs pour les autres. Il n'existe pas encore de proposition d'enseignement d'autres langues non pour des raisons de principes mais du fait des contraintes budgétaires.

Véronique Chatenay-Dolto a relevé dans la presse qu'il y avait une très grande faiblesse de niveau en anglais des étudiants français ; elle trouve regrettable qu'il n'y ait pas d'autres langues enseignées. Elle ajoute qu'il est constaté, là où l'anglais est enseigné, une pénurie d'enseignants de langue. Elle évoque son expérience universitaire à l'étranger, lorsqu'elle était étudiante, et fait le constat que beaucoup d'étudiants bilingues échouaient faute d'assiduité aux cours. Pour répondre à Véronique Turgeon, elle estime préférable que tous les étudiants passent les mêmes examens même si les anglophones sont, de fait, avantagés.

François Brouat fait remarquer que tous les enseignants de l'Ecole sont anglophones et que l'objectif est de permettre aux étudiants d'arriver à présenter leur projet à l'oral en anglais.

Odile Canale ajoute que, depuis juillet 2021, l'École propose des cours intensifs de langue d'une semaine en distanciel, mutualisés avec les ENSA de Paris-Malaquais et de Paris-Est (en allemand, espagnol, italien et portugais). Les étudiants peinent à y participer du fait de leur emploi du temps (ils sont souvent en stage à cette période de l'année). Deux nouveaux partenariats ont été initiés avec l'Allemagne, notamment avec Munich.

Cette démarche doit aller de pair avec l'enseignement de l'allemand en extensif que l'école pourrait proposer aux candidats à la mobilité dans les pays germanophones. L'absence de pratique de cette langue est en effet un frein pour de nombreux étudiants. Deux difficultés demeurent, l'emploi du temps et le budget, mais la direction des relations internationales travaille à présenter une proposition en ce sens pour un démarrage en février.

Pascale Richter souligne l'intérêt d'avoir la possibilité pour les étudiants de suivre un cours intensif au Goethe Institute en arrivant sur place.

François Brouat ajoute que, cette année encore, des stages intensifs en anglais seront proposés à l'intention des enseignants qui le souhaitent. Il y a aussi une proposition d'enseignement de projet dans un studio en anglais, ouvert à tous, étudiants français et étrangers. Cette offre constitue une aide et un enrichissement pour les étudiants qui l'expérimentent déjà au sein du studio de Paul Gresham. Elle sera officialisée à partir du 2ème semestre. L'École a le projet d'afficher un label pour les studios dont les enseignants peuvent et acceptent de communiquer dans une langue étrangère. Il fait remarquer que l'enseignement du projet est celui qui nécessite le moins la connaissance du français contrairement au cours magistral.

Louana Lioud s'interroge sur la pertinence du système de label pour les studios et l'accessibilité d'un cours "anglais friendly" aux étudiants n'ayant pas le niveau pour profiter des commentaires de l'enseignant. Il lui est répondu que ce label est conçu pour aider les étudiants non francophones, la règle restant que les cours sont dispensés en français. Elle demande si le TOEIC peut être placé en amont du départ en mobilité ? Il est répondu que l'École continuera à financer le TOEIC pour les étudiants qui le souhaitent.

Délibération n°4 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent la modification des articles 6, 17 et 20 du règlement des études.

Article 6 :

Enseignement des langues vivantes

Le diplôme d'État d'architecte ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser, outre la langue française, au moins une langue vivante étrangère.

Au terme de leur 5e année d'études les étudiants doivent être capables de présenter leur projet de fin d'études (PFE) en anglais. Sans recommencer ce qui a été fait au collège et au lycée, il importe dans ce but que les étudiants aient l'habitude de s'exprimer oralement en anglais et connaître le vocabulaire de l'architecture.

Les étudiants devront avoir obtenu la note minimale de B à chacun des 2 semestres de master pour pouvoir intégrer le semestre de PFE (les enseignements d'anglais ne sont pas compensables)

Le niveau européen B2 est le niveau exigé en fin d'études à l'ENSA Paris-Belleville, néanmoins les enseignants devront tenir compte des progrès et des efforts effectués par les étudiants ayant un niveau d'anglais extrêmement faible lors de leur première inscription à l'école

Les étudiants en mobilité en master 1 devront valider un semestre d'anglais en master 2

Il pourra être demandé aux étudiants ayant intégré l'ENSA Paris-Belleville en master et ayant un niveau d'anglais trop faible de suivre un semestre d'anglais en Master 2

Dispositions transitoires :

Les étudiants ayant validé leur PFE avant l'année 2022, seront automatiquement diplômés s'ils ont validé les 2 semestres d'anglais en Master, ceux n'ayant pas validé l'anglais devront se présenter devant la commission ad hoc.

Article 17 :

Obtention du diplôme de fin de 2e cycle

Obtention du diplôme de fin de 2e cycle Pour obtenir le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master, l'étudiant doit avoir validé toutes les UE du cycle.

Article 20 :

PFE

L'unité d'enseignement du dernier semestre du 2e cycle comprend la préparation d'un projet de fin d'études architectural ou urbain (PFE) qui doit permettre à l'étudiant de démontrer sa capacité à maîtriser avec autonomie la conception architecturale et à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation. L'accès au PFE est subordonné à la validation de l'ensemble des UE du cycle Master.

Le PFE est un travail personnel.

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : Unanimité

5- Bourses Erasmus : détermination du taux des bourses

Le programme Erasmus + 2021-2027 a modifié les taux de bourse qui peuvent être accordés aux étudiants en mobilité d'études et de stage. Ces taux varient en fonction du groupe auquel appartient le pays de mobilité.

Il existe 3 groupes et pour chacun d'eux, est déterminée une fourchette de taux de bourse :

Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni (Pays partenaire de la région 14)	310 € - 600 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	260 € - 540 €

Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	200 € - 490 €
----------	---	---------------

Chaque établissement est ensuite libre de choisir le taux appliqué au sein de chacune des fourchettes déterminées pour les étudiants qui partent en mobilité.

La délibération du conseil d'administration de l'établissement concernant les taux appliqués, doit être désormais jointe au rapport intermédiaire que l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville (Énsa-PB) doit remettre à l'Agence France Erasmus. C'est l'objet de la délibération proposée ci-dessous.

Le taux de bourse appliqués à l'Énsa-PB, au vu des subventions accordées par le programme Erasmus à l'Énsa-PB, c'est le taux minimum des bourses qui est appliqué afin de pouvoir verser à l'ensemble des étudiants en mobilité Erasmus le financement de la totalité de leur mobilité.

Les financements Erasmus sont en diminution pour les Ensa et en particulier pour l'Énsa-PB depuis 2021 et encore plus fortement en 2022.

Dans ce contexte budgétaire, il n'est donc pas envisagé d'appliquer des taux de bourse plus élevés que les minimas.

André Lortie fait remarquer que le fait d'appliquer le taux le plus bas permet de financer un plus grand nombre de mobilités, Odile Canale ajoute que cette politique est suivie depuis longtemps par l'école.

Arnault Labiche demande quels sont les taux actuels. Odile Canale répond que le nouveau programme Erasmus demande que les taux de bourses appliqués par les établissements soient désormais validés par le CA. Erasmus impose par ailleurs d'appliquer des critères d'inclusion (handicap, bourse, etc.) qui majorent les bourses. Cette année, les critères sont appliqués mais la dotation globale ayant baissé par rapport aux années antérieures, cela entraîne une diminution du nombre de mois financés pour la mobilité.

A la question de Murièle Fréchère de savoir si l'inflation est prise en compte, la réponse est non. Tous les étudiants qui partent en Erasmus bénéficient d'une bourse. Du fait de la réduction progressive du budget alloué à cette bourse cela ne va-t-il pas, à terme, handicaper les étudiants qui ne pourront pas financer leur mobilité ? La subvention du ministère n'augmentant pas, les étudiants seront peut-être contraints de ne partir qu'un semestre au lieu d'un an. Nonobstant tout étudiant dispose du droit à bénéficier de cette bourse : l'Ecole ne peut y déroger et introduire des conditions de ressources. Cela peut conduire certains étudiants à sélectionner les destinations les moins onéreuses et les plus proches.

Raphaël Fabbri demande si donner le même montant de bourse à tous les étudiants est un pilier immuable d'Erasmus : Odile Canale répond que c'est un principe de base pour tous les étudiants de l'Union européenne mais ce n'est pas le cas pour les autres bourses. Ainsi les bourses du ministère de la culture distinguent les boursiers et les non boursiers, la région IDF applique un plafond de ressources (quotient familial inférieur à 19 190 €).

Pascal Dayre demande si les fourchettes des trois groupes de pays sont liées à la destination, aux critères inclusifs ou les deux : Odile Canale répond que tous les pays d'Europe ont ces mêmes fourchettes qui sont celles d'Erasmus. La fourchette la plus basse a toujours été appliquée à l'ENSAPB.

Pour information, le Royaume-Uni reste membre du programme Erasmus jusqu'en juin 2023.

La délibération suivante est donc proposée au conseil d'administration :

Délibération n°5 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent les dispositifs de financement des activités doctorales tels qu'ils sont en usage, étendus aux activités collectives (telle qu'une retraite d'écriture) et individuelles (telle que la mobilité nationale) utiles à la bonne fin des travaux doctoraux des doctorants de l'ENSA-PB.

Le financement de la retraite d'écriture correspond à la prise en charge par l'école des frais d'accueil, hébergement et séjour, dans la limite de 3 200 €, dès lors qu'un nombre significatif, de l'ordre du tiers des doctorants inscrits, participe à ce séminaire. Les modalités de mise en œuvre (règlement auprès des prestataires ou remboursement aux participants) sont établies par le Directeur pour chaque édition.

La bourse de mobilité nationale, qui concerne les étudiants inscrits au plus tard en 3^e année de thèse, s'élève à un montant de 600 € maximum par an, attribuée après avis du conseil de laboratoire de l'IPRAUS sur le dossier de candidature, dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle de 2400 €.

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : unanimité

6- Proposition de donner le nom d'Edith Girard au studio D1

Il est proposé de donner le nom d'Edith Girard, professeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, brutalement décédée en 2014, au studio D1 où elle avait l'habitude de donner son enseignement.

Architecte, Edith Girard a marqué toute la vie de l'Ecole de Paris-Belleville depuis sa création.

Diplômée de l'Ecole en 1974, elle a été parmi les premiers élèves de ce qui était alors l'Unité pédagogique d'architecture UP8, créée par Bernard Huet. Enseignante depuis 1977, elle a participé aux côtés d'Henri Ciriani à la création du groupe UNO porteur d'une pédagogie du projet novatrice, à laquelle l'Ecole a été identifiée. En tant qu'architecte, au sein de l'agence qu'elle a créée à Montreuil avec Olivier Girard, elle s'est surtout dédiée à la construction de logements et notamment de logements sociaux. En 1985, une mention à l'Equerre d'argent pour des logements Quai de la Loire à Paris reconnaît la qualité de ce travail.

L'engagement d'Edith Girard comme architecte et enseignante, les deux activités étant pour elle intimement liées, ses convictions quant à l'importance de la responsabilité sociale de l'architecte, constituent un magnifique témoignage pour l'avenir.

Des générations d'étudiants mais aussi le personnel dont elle a toujours été très proche, ont tiré profit de son savoir, de sa force de conviction, de son éthique, de sa sensibilité, de sa générosité.

François Brouat rappelle qu'Edith Girard a marqué des générations d'étudiants. Très présente, elle établissait des relations très fortes avec la communauté de l'Ecole qui a souhaité faire quelque chose en sa mémoire. A son décès, une très belle exposition de photographies lui a été consacrée montée par Anne Chatelut et Jean Alard. Son très beau texte intitulé « la vacance exquise de soi » pourrait être publié à l'occasion du baptême du studio D1.

Arnault Labiche ajoute que c'était une femme très agréable. Raphaël Fabbri se souvient qu'elle faisait l'unanimité.

Délibération n°6 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent la décision de donner le nom d'Edith Girard, professeur de l'Ecole, au studio D1.

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : unanimité

7- Questions diverses et information :

- Bilan Parcoursup 2022

Murièle Fréchède présente le bilan Parcoursup 2022 :

Les 305 meilleures moyennes ont été directement sélectionnées pour l'audition.

3 462 vœux exprimés (3 164 en 21)

2 978 candidatures validées (rappel 2021 : 2 657, 2020 : 2 696 candidatures validées 2018 : 2 541 candidatures validées, 2019 : 3 074 candidatures validées)

1) 2 978 Dossiers validés sur Parcoursup

Répartition par origine scolaire :

- 2 082 candidatures de terminale française 70 %
- 813 candidatures bac obtenu 27 %

- 77 candidatures équivalent Bac (bac ou Postbac étrangers) 3 %
- 6 DAEU

Répartition par série des 2 895 candidatures ayant obtenu le bac ou le préparant :

- 2 451 séries générales 85 %
- 323 séries techniques 11 % (167 STI2D 6 %, 89 STD2A 3 %, 49 STMG 1,7 %, 10 ST2S, 7 STL, 1 STAV)
- 116 bac pro 4 %
- 1 BMA
- 5 Autres

Répartition par sexe :

- 1 969 Filles, soit 65 %
- 1 009 Garçons, soit 35 %

Nombre de boursiers :

- 798 boursiers, soit 33 % (pour rappel 673 boursiers en 2021, 350 en 2020).

2) Entretiens du 14 mai 2022 :

908 candidats retenus pour passer les entretiens du 14 mai 2022 (935 en 2021) 305 candidats sélectionnés à partir de leur moyenne (de 18,762 à 16,506)

603 candidats sélectionnés sur leur dossier

880 ont pris un rendez-vous (296 candidats sur les 305 ayant les meilleures moyennes ont pris RDV et 10 ne sont pas venus à l'entretien)

18 candidats ayant pris rdv ne se sont pas présentés à l'entretien

Répartition par origine scolaire des 880 candidats ayant pris rdv :

- 716 bac en préparation 81,5 %
- 153 bac obtenu 17,5 %
- 10 équivalent bac 1 %
- 1 DAEU

Répartition par série des 869 candidats préparant ou ayant obtenu le bac :

- 823 bac général 94,7 %
- 34 bac technique 4 % : 10 STI2D, 19 STD2A, 4 STMG, 1 STAV
- 10 bac pro 1,2 %
- 1 BMA
- 1 AUT

Répartition par genre :

- 630 filles 71,5 %
- 250 garçons 28,5 %

123 boursiers 14 %

Pour les entretiens ont été mobilisés 35 jurys et 73 enseignants.

3) 400 candidats classés :

Classement jusqu'à 16 à la note d'entretien avec une moyenne $\geq 14,776$
135 candidats classés issus des candidats directement retenus sur la moyenne

Répartition par origine scolaire des 400 candidats classés :

- 330 bac en préparation 82,5 %
- 63 bac obtenu 16 %
- 7 équivalent bac 1,5 %

Répartition par série des 393 candidats préparant ou ayant obtenu le bac :

- 368 bac général 93,6 %
- 22 bac technique 5,6 % : 5 STI2D, 15 STD2A, 1 STMG, 1 STAV
- 2 bac pro 0,5 %
- 1 BMA 0,3 %

Répartition par genre :

- 265 filles 66 %
- 135 garçons 34 %

41 boursiers 10,25 %

4) 131 candidats inscrits

131 candidats issus de Parcoursup se sont inscrits administrativement.

Répartition par origine scolaire des 131 inscrits :

- 103 bac en préparation 78,5 %
- 27 bac obtenu 20,5 %
- 1 équivalent bac 1 %

Répartition par série des 130 inscrits ayant obtenu le bac :

- 120 bac général 92,3 %
- 2 STI2D, 1,5 %
- 6 STD2A, 4,5 %
- 1 bac pro 0,8 %
- 1 BMA 0,8 %

Options choisies (sachant que les candidats ont 2 options en terminale)

- Mathématiques : 77 Physique Chimie : 43
- Langues, Littératures et cultures étrangères ou régionales : 21 Sciences économiques et sociales : 21
- Histoire Géographie : 19 Arts Plastiques : 15
- SVT : 8
- Humanité, Littérature, Philo : 8 Histoire des arts : 2
- Sciences de l'ingénieur : 1

Répartition par genre :

- 89 filles 68 %
 - 42 garçons 32 %
- 16 boursiers 12,2 %

Répartition par origines géographiques :

16 résidaient à l'étranger (12 % de l'effectif inscrit) 115 résidaient en France

Sur ces 115 résidant en France :

- 46 étaient en province (35 % de l'effectif inscrit)
- 69 étaient en Ile de France (53 % de l'effectif inscrit) :
 - 28 à Paris
 - 4 dans le 77
 - 9 dans le 78
 - 3 dans le 91
 - 8 dans le 92
 - 7 dans le 93
 - 7 dans le 94
 - 3 dans le 95

Bilan

Par origine scolaire

	Dossiers validés	Retenus à l'oral	Classés sur Parcoursup	Inscrits
Bac en préparation	70 %	81,5 %	82,5 %	78,5 %
Bac obtenu	27 %	17,5 %	16 %	20,5 %
équivalent bac étranger	3 %	1 %	1,5 %	1 %
DAEU	(6)	(1)	(0)	

Par série de bac

	Série de bac	Dossiers validés	Retenus à l'oral	Classés dans Parcoursup	Inscrits
Bac général	85 %	94,7 %	93,6 %	92,3 %	
Bac technique	11 %	4 %	5,6 %		
STI2D STD2A STMG	6 %	(10)	(5)	1,5 %	
	3 %	(19)	(15)	4,5 %	
	1,7 %	(4)	(1)		
Bac Pro	4 %	0,5 %	(2)	0,8 %	
BMA	(1)	(1)	(1)		0,8 %

Répartition par genre

Proportion Fille /Garçon	F	G
Candidatures validées	65 %	35 %
Retenus à l'oral	71,5 %	28,5 %
Candidatures classées	66 %	34 %
Effectif inscrit	68 %	32 %

Boursiers :

- 33 % de boursiers dans les candidatures validées, 14 % de Boursiers retenu à l'oral
- 10,25 % de Boursiers classés
- 12,2 % de Boursiers dans l'effectif inscrit

1 étudiant ne s'est pas présenté à la rentrée

Murièle Fréchère précise que les critères d'admission sont le dossier, les centres d'intérêt et la lettre de motivation. Le mode de sélection actuel n'est pas satisfaisant (car inconsciemment le choix à l'oral se fait par critères de « goûts bourgeois »). Le mode de sélection actuel nous évite les parcours atypiques, ce qui est regrettable.

Pascale Richter fait remarquer que la forte proportion de femmes en architecture s'inverse en HMONP, les bacs généraux sont surtout majoritaires, il y a peu de bacs professionnels, un nombre de boursiers qui baisse entre inscrits et reçus.

Pierre Champenois ajoute qu'un écrémage se fait lors de la sélection plaçant le niveau très haut.

Raphaël Fabbri fait remarquer que les boursiers sont éliminés du dispositif, pourtant, ceux-ci sont très motivés une fois reçus et s'inscrivent.

Véronique Turgeon interroge l'impact du COVID sur la promotion, Murièle Fréchère indique qu'il y a eu trois abandons depuis le début de l'année.

Pascale Richter regrette qu'au sein des lycées persiste l'idée que des études scientifiques soient nécessaires pour devenir architecte, principe erroné qu'il faut démentir. Il est indispensable de préserver une mixité scientifique/littéraire. Arnault Labiche ajoute que dans les lycées est constaté un vrai problème d'orientation des étudiants qui se destinent à l'architecture.

Jean-Paul Midant demande si les chiffres du bilan sont publiés sur le site internet. François Brouat indique qu'ils le sont chaque année dans le rapport d'activités visible sur le site internet.

Pierre Champenois demande s'il est possible de disposer du taux de réussite par filière, même si nous parlons de spécialités et non plus de filières. Il serait intéressant de connaître celles choisies par les 823 étudiants issus d'un baccalauréat général ajoute Pascal Dayre évoquant également l'autocensure des lycéens qui ne postulent pas.

- **Bilan rentrée 2022**

Murièle Fréchère présente le bilan de la rentrée

1. Les Effectifs :

1^{er} CYCLE DE LICENCE

Années	Total
1 ^{ere} année	<i>154 dont 130 Parcoursup (1 désinscription Parcoursup, 16 redoublants pour 23 autorisés, 8 hors Europe (dont 3 réfugiés d'Ukraine)</i>
2 ^{eme} année	<i>130, dont 6 redoublants</i>
3 ^{eme} année	<i>134, dont 8 redoublants</i>
Total	<i>418</i>

2^d CYCLE MASTER

Années	Total
4 ^{eme} année	<i>158</i>
5 ^{eme} année	<i>275</i>
Total	<i>433</i>

HMONP

Inscription en cours	<i>112</i>
----------------------	------------

DSA

DSA Maîtrise d'ouvrage	<i>1ere année : 11</i>	<i>2eme année : 12</i>
DSA Patrimoine	<i>1ere année : 18</i>	<i>2eme année : 18</i>
DSA Projet Urbain	<i>1ere année : 13</i>	<i>2eme année : 20</i>
DSA Risques majeurs	<i>1ere année : 14</i>	<i>2eme année : 15</i>
Mastère architecture et scénographies	<i>19 en janvier 2022</i>	

Doctorants : 26 (en 21/22, inscriptions en cours)

L'effectif de l'Ecole s'élève donc à 1 129 étudiants au total.

Promotion de Première année : 103 filles (67 %) pour 51 garçons (33 %), la répartition sur l'ensemble de la Licence étant de 65 % et 35 %, Master 58% de filles, 42% de garçons

HMONP : 45% de filles, 55% de garçons

Ensemble du cursus (Licence, Master, Hmonp) : 60% de filles et 40% de garçons

2. Modes d'accès particuliers :

Accès par voie de transfert :

L'école a reçu 118 demandes en M1

12 ont été acceptées en Master (sur 20 places possibles), 6 étudiants se sont inscrits.

Dispositif d'accès Hors Europe :

340 demandes, 191 dossiers recevables, 25 ont été acceptés, 14 étudiants se sont inscrits.

111 Candidats en L1, 5 admis, 5 inscrits

1 Candidats en L2, 5 admis (ayant demandé un master), 1 inscrits

11 Candidats en L3, 5 admis, 3 inscrit

68 Candidats en M1, 10 admis, 5 inscrits

149 Dossier irrecevables

Demandes de DPE / VAP :

388 dossiers, 271 dossiers recevables, 38 ont été acceptés et 28 étudiants se sont inscrits.

12 étudiants acceptés en L2, 8 inscrits

5 acceptés en L3, 4 inscrits

21 acceptés en Master, 16 inscrits

Pour info : 1 transfert sortant pour l'ENSAP Bordeaux

2.

Mobilité :

96 étudiants en mobilité sortante :

- 13 en L3 dont 1 en semestre 2
- 70 en M1 dont 4 au semestre 2
- 13 en M2

56 étudiants en mobilité entrante

- 19 en L3
- 37 en Master

Accueil de 5 réfugiés d'Ukraine : 3 en L1 et 2 en L3

L'Ecole accueille également :

- 13 étudiants inscrits en auditeurs libres
- 53 étudiants en double cursus avec le CNAM

Pascal Dayre demande si l'Ecole accueille les contrats en alternance. Murièle Fréchède répond que l'Ecole y réfléchit en soulignant les difficultés de ce dispositif mis en place dans les ENSA de Paris-Est (qui démarre en Licence), Versailles et Paris-Val de Seine (Master en 3 ans) mais qui n'allègent pas le programme théorique pour autant. Si l'alternance était mise en place à Paris Belleville, cette formation professionnelle sera prise en compte dans l'emploi du temps.

En HMO, les étudiants disposent d'une 5^{ème} année pour terminer leur mémoire. La formation ne dépasse pas 133 étudiants et toutes les demandes provenant d'étudiants de l'Ecole sont admises.

Cette formation mobilise beaucoup les enseignants et souffre d'un manque de moyens humains pour l'encadrement.

Pierre Champenois questionne le mode de notation des jurys, il s'étonne de l'impossibilité de demander le rattrapage d'un étudiant. Murièle Fréchède répond que les modalités ont été modifiées et qu'elles seront effectives lors de la tenue du prochain jury.

- **Point sur les arrivées dans l'équipe enseignante et dans l'équipe administrative**

Murièle Fréchède informe des mouvements dans l'équipe enseignante :

Titularisation :

- David Albrecht,
- Pierre Doucerain,
- Yvon Plouzennec

Mutation :

- Lionel Engrand, maître de conférences associé en TPCAU,
- Jean Souviron, maître de conférences associé STA,
- Pierre Antoine Gatier, professeur associé à mi-temps en TPCAU

Paule Immath, directrice des ressources humaines et des moyens de fonctionnement, informe de l'arrivée dans l'équipe administrative de :

- Pascal Dal Pont en tant que directeur adjoint qui remplace Florence Ibarra,
- Hawa Djiméra au service des ressources humaines en tant que gestionnaire des ressources humaines,
- M. Jean Louis Radacal, responsable de l'accueil, de la sécurité et de la logistique au 1^{er} novembre 2022.

Des postes restent à pourvoir :

- 1 poste à la direction financière,
- 1 poste à la direction des études.

Jean-François Renaud fait remarquer que la communauté enseignante a encore perdu un demi-poste, celle-ci est toujours en attente des postes promis lors de la réforme. Les manques persistent et se font sentir dans la grille d'enseignement.

- **Convention de partenariat pour le master francophone avec l'Université d'architecture de Hanoï**

François Brouat rappelle le contexte historique de ce partenariat avec l'Asie du Sud Est. Une convention a été passée entre Université d'architecture de Hanoï et quatre ENSA (Rouen, Toulouse, Bordeaux et Paris-Belleville), afin de dispenser une formation en architecture, réalisée en langue française et délocalisée à Hanoï, selon le standard européen de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD).

La licence est coordonnée par l'ENSA de Rouen et le master par l'ENSA de Toulouse. A la demande de l'Université de Hanoï et des ENSA partenaires, notre école, qui entretient des liens et des partenariats de longue date avec l'Asie du Sud Est, assurera la coordination du cycle doctoral. C'est Nathalie Lancret, directrice de recherche au CNRS (UMR AUSser/IPRAUS) qui en sera chargée ; elle s'appuiera sur Emmanuel Cerise, chercheur à l'UMR ASUser/IPRAUS et co-directeur du bureau Paris Région Expertise-Vietnam (PRX-Vietnam), basé à Hanoï, et sur Pijika Pumketkao, architecte du patrimoine, enseignante à l'Ecole de Belleville et chercheure à l'UMR AUSser/IPRAUS.

Ce partenariat renforce notre présence en Asie du Sud Est.

Un bilan sera fait en fin d'année universitaire.

- **Projet ArchiFolies 2024**

François Brouat présente ce projet porté par l'Etablissement public du Parc de la Grande Halle de la Villette qui propose de confier à chacune des 20 Ensa l'aménagement d'une nouvelle « Folie », faisant écho à celles de Tschumi. Chacune des Ensa doit faire le choix d'une discipline olympique pour cette installation non pérenne. Les projets seront intégrés à l'enseignement du second semestre de l'actuelle année universitaire (printemps 2023), puis ce travail se poursuivra lors de 2 semestres de studio (conception et construction) pendant la prochaine année universitaire. La livraison est prévue au printemps 2024, les Jeux olympiques et paralympiques se tiennent en juillet-août 2024.

Un des pré-requis est que les ouvrages doivent être démontés et réinstallés après les JO sur des territoires qui accepteraient de les recevoir. L'Agence nationale de la cohésion des territoires est prête à soutenir cette réinstallation.

Ce projet est l'occasion pour nos étudiants de concevoir et de construire des ouvrages éphémères à l'échelle 1, de faire collaborer plusieurs équipes de Belleville (enseignants de TPCAU et de STA, ateliers, matière scénographies...) mais aussi de nouer des partenariats avec d'autres écoles, Ensa franciliennes ou écoles d'art et de design avec qui nous avons des liens pédagogiques (ENSCI, École Camondo...).

Frédérique Pain demande s'il est envisagé une labéllisation « JOP » afin d'obtenir des crédits ? François Brouat répond que des crédits proviennent déjà de cette enveloppe.

Jean-Paul Midant fait remarquer que les Folies de Tschumi ne sont pas protégées au titre des monuments historiques. Le DSA Architecture et Patrimoine pourrait s'investir dans le projet.

- **Point sur les suites données aux rapports de l'IGAC et de l'IGESR**

François Brouat, informe que le ministère a donné un accord formel pour la diffusion des rapports de l'IGAC et de l'IGESR sur les ENSA. Même si ceux-ci circulent officieusement ils n'ont pas encore été diffusés officiellement. Le ministère travaille sur des arbitrages budgétaires pour le printemps prochain concernant la revalorisation des enseignants-chercheurs et des heures supplémentaires.

- **Calendrier du renouvellement des instances**

Paule Immath présente le calendrier :

Les membres du conseil d'administration sont renouvelés tous les 4 ans, à l'exception de étudiants élus renouvelés tous les 2 ans

Les élections aux instances de l'Ecole se tiendront sur une seule et même journée le 12 décembre 2022 :

- **CA** - 3 collèges : enseignants-chercheurs, ATS, étudiants,
- **CFVE** - 3 collèges : enseignants-chercheurs, ATS, étudiants,
- **CR** - 2 collèges : enseignants-chercheurs rattachés à une équipe de recherche et doctorants inscrits en formation initiale ou continue

Les élections professionnelles et celles au CNECEA auront lieu à la même époque.

Une nouvelle instance est créée, le Comité social d'administration, qui remplace et réunit les attributions du Comité technique et du CHSCT.

Jean-François Renaud estime qu'il faut mobiliser et sensibiliser l'école sur ces élections, faute de quoi le nombre de candidatures pourrait être insuffisant.

- **Point sur les travaux de réaménagement dans l'école**

Arnault Labiche présente les différents points concernés au sein de l'Ecole :

- L'atelier maquette : la liaison avec le couloir été réalisée cet été ;
- Un groupe de travail présidé par Jean-François Renaud a été constitué pour l'amélioration des espaces de l'annexe située au 46 boulevard de la Villette, groupe de travail auquel sont associés Gaëlle Breton et David Albrecht missionnés pour l'évaluation de l'empreinte carbone de l'Ecole. Un maître d'œuvre devrait être missionné d'ici la fin de l'année qui permettra de préciser le budget requis pour ces travaux.
- La problématique de la sûreté du site amène l'Ecole à revoir l'agencement de la zone de l'accueil, mission confiée à l'architecte qui a conçu le bâtiment Jean-Pierre Philippon en tant qu'AMO en liaison avec un bureau spécialisé dans la sûreté. Ils travailleront de concert avec Gaëlle Breton et David Albrecht sur la question énergétique. Le projet est envisagé pour 2023.

Jean-Paul Midant souhaite apporter une dimension utopique à ce projet en questionnant la possibilité de produire nous-même de l'énergie, par le biais de panneaux solaires par exemple.

Véronique Turgeon interroge sur le contexte de ces mesures. François Brouat précise que la démarche de réflexion sur l'empreinte carbone du bâtiment est en gestation depuis longtemps au sein de l'Ecole et n'est pas directement corrélée à la crise énergétique actuelle.

Enfin, François Brouat annonce le départ en mutation de Florence Bougnaud-Vedel, agent comptable de l'Ecole, vers un nouveau poste à la DDFIP dans l'Allier. Elle assiste de fait à son dernier conseil d'administration. Il la remercie pour son travail et sa collaboration très fructueuse durant ces trois années.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 24 novembre prochain. Seront mis à l'ordre du jour le rapport de l'IGAC et de l'IGESR sur les ENSA, le vote du budget initial 2023 et la présentation des nouveaux modes de sélection de la plateforme Parcoursup.

Fin de séance à 17h10

Jean-François Renaud

Président

